

Aide au développement de la production agricole

GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS

Présentation du dispositif

Ce dispositif soutient le développement d'une agriculture locale de qualité au sein des terroirs en soutenant la mise en production de produits identitaires ou traditionnels. Il aide aussi à pérenniser et conforter les savoir-faire du Grand Sud en soutenant la mise en production de végétaux destinés à la fabrication de produits artisanaux.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux structures suivantes:

- Exploitants agricoles, sociétés agricoles,
- Porteur de projets bénéficiant d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) agricole,
- Associations,
- Etablissement public d'enseignement agricole,
- Groupements d'acteurs (SCOP, SCIC, coopératives...),
- Organismes de certification.

L'action financée se situe dans le périmètre du GAL « Grand Sud, Terres de Volcans » qui correspond à la Zone des Hauts des communes du Grand Sud (limite de l'aire d'adhésion du parc national sur les dix communes faisant partie de la CIVIS et de la CASUD):

- Les Aviron
- L'étang-Salé
- Saint-Louis
- Cilaos
- Entre-Deux
- Saint-Pierre
- Le Tampon
- Petite-île
- Saint-Joseph
- Saint-Philippe

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Quelques exemples de projets éligibles :

- Aménager des parcelles afin de les mettre en production
- Créer ou développer une activité économique dans l'agriculture

- Mise en place de cultures identitaires
- Construction ou modernisation de micro unités de production d'animaux
- Nouvelles formes d'agriculture
- Démarche de certification
- Outils de production directement liés à la production agricole

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Selon le statut, la nature du projet, son caractère individuel ou collectif, les taux de subvention varient entre 90% et 100% du montant des dépenses éligibles Hors Taxes.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le dépôt des dossiers se fait auprès du GAL Grand Sud - Terres de Volcans.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Exploitant agricole
 - › Sociétés commerciales
 - › Sté Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)
 - › Sté Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
 - › Autres formes juridiques
 - › Association
 - › Groupements agricoles (GAEC, EARL)

Organisme

GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS **Groupes Action Locale Grand Sud -Terres de Volcans**

- 135 rue Benjamin Hoarau
97430 LE TAMPON
Téléphone : 02 62 91 01 69
E-mail : galgrandsud@gmail.com